

Fiche signalétique

Date d'émission : 22-oct.-2011

Date de révision : 29-avr.-2014

Version 1

1. IDENTIFICATION

Nom du produit Inter-Mix 90 Hybrid Panel Bonder (8422/8423) Hardener
MSDS # IES-8422H-CA-FR
Utilisation recommandée Adhésif structurel durcisseur (utilisation avec socle).

Autres informations

Product #8422 and #8423.

Adresse du fournisseur

International Epoxies & Sealers
30241 Commerce Drive
San Antonio, FL 33576

Téléphone de l'entreprise
Nombre d'appel d'urgence

1-800-451-7206
INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Nocif en cas d'ingestion
Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée

Aspect Liquide visqueux Tan

État physique Liquide.

Odeur amine légère

Effets possibles sur la santé

Toxicité aiguë

Contact avec les yeux
Contact avec la peau

Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Peut être nocif en cas contact avec la peau.

Inhalation
Ingestion

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.
Nocif en cas d'ingestion.

Effets chroniques

Aucun effet connu selon les renseignements fournis.

Symptômes

Les symptômes de contact avec les yeux, apparence nuageuse de la cornée, brûlures chimiques, douleur sévère, larmolement, ulcérations, une altération significative de la vision, ou la perte totale de la vision. Les symptômes de contact avec la peau peuvent inclure des rougeurs, gonflement, démangeaison, douleur intense, des cloques, une ulcération, et la destruction des tissus. Les symptômes de l'inhalation de la toux, les éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement, nez et gorge douleur. Les symptômes de l'ingestion peuvent inclure la bouche sévère, de la gorge et des douleurs abdominales; les nausées, les vomissements et la diarrhée; sang dans les selles et / ou des vomissements peut également être vu.

Troubles médicaux aggravés

Aucun connu.

Danger pour l'environnement

Consulter la Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
9,12-Octadecadienoic Acid (Z,Z), dimer, polymer	68541-13-9	10-30
Amine Terminated Liquid Copolymer	68683-29-4	7-13
Fused Silica	60676-86-0	5-10
2,4,6-tri(dimethylaminomethyl)phenol	90-72-2	5-10
3,3-[Oxybis(2,1-ethane-diyloxy)]bis-1-propylamine	4246-51-9	5-10
Benzyl alcohol	100-51-6	1-5
Synthetic Amorphous Silica	67762-90-7	1-5
Imidazole	288-32-4	1-5
Bisphenol A	80-05-7	1-5
N-Aminoethyl piperazine	140-31-8	1-5
Nonylphenol	25154-52-3	1-5
Triethylene tetramine	112-24-3	0.1-1.0
Stoddard solvent	8052-41-3	0.1-1.0
Benzyl dimethylamine	103-83-3	0.1-1.0

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Demander immédiatement des soins/conseils médicaux.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Give two glasses of water. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité	Ininflammable.
Point d'éclair	> 200 °F / > 93 °C
Méthode	CF (vase clos)
Agents extincteurs appropriés	Utiliser les extincteurs de classe B des agents d'extinction. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés	L'eau ou la mousse peuvent provoquer.
<u>Données sur les risques d'explosion</u>	
Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Précautions environnementales

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Contenir et recueillir avec un absorbant inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Les déversements et les rejets doivent être signalés aux autorités fédérales et/ou local. Voir la section 15. Clean up residue with an appropriate organic solvent.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Laver à fond après manutention. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Purger soigneusement toute pression interne avant de retirer la fermeture. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer la poussière créée par la coupe, le ponçage, le meulage ou l'usinage.

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Protéger de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de la chaleur.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Component	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - Manitoba - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - New Brunswick - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - Newfoundland & Labrador - Occupational Exposure Limits - Ceilings
Fused Silica 60676-86-0 (5-10)	-	(vacated) TWA: 0.1 mg/m ³ respirable dust : (80)/(% SiO ₂) mg/m ³ TWA TWA: 20 mppcf	-	-	-	-	-	-
Stoddard solvent 8052-41-3 (0.1-1.0)	TWA: 100 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 525 mg/m ³	IDLH: 20000 mg/m ³ Ceiling: 1800 mg/m ³ 15 min TWA: 350 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 572 mg/m ³	TWA: 290 mg/m ³ STEL: 580 mg/m ³	-	-	-

Component	Canada - Northwest Territories - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - Nova Scotia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - Nunavut - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Canada - Prince Edward Island - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - Quebec - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - Saskatchewan - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - Yukon - Occupational Exposure Limits - Ceilings
Bisphenol A 80-05-7 (1-5)	-	-	-	-	-	-	-	0.05 ppm Ceiling 2.8 mg/m ³ Ceiling

Mesures d'ingénierie Utilisez une aspiration locale ou d'un système de ventilation générale de dilution.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection de la peau et du corps	Consulter le fabricant de gants pour le matériau de gant le plus approprié. Utilisez la protection du corps adaptée à la tâche. Nitrile ou en neoprene peuvent offrir une protection adéquate de la peau.
Protection des yeux/du visage	Un écran facial complet. Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de protection ouvertes.
Protection respiratoire	Porter un NIOSH / MSHA approuvé approprié si la ventilation est insuffisante.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	Odeur	Non déterminé
Aspect	Liquide visqueux Tan	Couleur	Non déterminé
Seuil Olfactif	Non déterminé		
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode	
pH	Not applicable		
Point de fusion/point de congélation	Not applicable		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	>= 110 °C / 230 °F		
Point d'éclair	> 93 °C / > 200 °F	CF (vase clos)	
Taux d'évaporation	< 1		
Inflammabilité (solide, gaz)	n/a-liquid		
Limites d'inflammabilité supérieure	No data available		
Limite inférieure d'inflammabilité	No data available		
Densité de vapeur	Non déterminé		
Densité relative	Non déterminé	(1=Eau)	
Pression de vapeur	Non déterminé		
Solubilité dans l'eau	Négligeable		
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé		
Coefficient de partage	No data available		
Température d'auto-inflammation	No data available		
Température de décomposition	Non déterminé		
Viscosité cinématique	Non déterminé		
Viscosité dynamique	>400 centistokes		
Propriétés explosives	Non déterminé		
Propriétés oxydantes	Non déterminé		
VOC Content	No data available		
Densité	8.94 lb/gal		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Inhalation

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.

Contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Peut être nocif en cas contact avec la peau.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
2,4,6-tri(diméthylaminométhyl)phénol	= 1000 mg/kg (Rat)	= 1280 mg/kg (Rat)	
3,3-[Oxybis(2,1-éthane-dioxy)]bis-1-propylamine	= 4290 µL/kg (Rat)	= 2500 µL/kg (Rabbit)	
Benzyl alcool	= 1230 mg/kg (Rat)	= 2000 mg/kg (Rabbit)	= 8.8 mg/L (Rat) 4 h
Imidazole	= 220 mg/kg (Rat)		
Bisphénol A	= 3200 mg/kg (Rat)	= 3000 mg/kg (Rabbit)	
N-Aminoéthyl piperazine	= 2140 mg/kg (Rat)	= 880 mg/kg (Rabbit)	
Nonylphénol	= 580 mg/kg (Rat)	= 2031 mg/kg (Rabbit)	
Triéthylène tétramine	= 2500 mg/kg (Rat)	= 550 mg/kg (Rabbit)	
Benzyl diméthylamine	= 265 mg/kg (Rat)	= 1660 mg/kg (Rabbit)	

Toxicité chronique

Cancérogénicité

Inclassable comme cancérogène pour l'humain.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Fused Silica		Group 3		

Légende

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 du CIRC composants sont "non classifiable comme cancérogènes pour l'homme"

Sensibilisation

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Effets sur les organes cibles

Aucun connu.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Benzyl alcohol	35: 3 h Anabaena variabilis mg/L EC50	460: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 10: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	23: 48 h water flea mg/L EC50
Imidazole	130: 72 h Desmodemus subspicatus mg/L EC50 82: 96 h Desmodemus subspicatus mg/L EC50		341.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Bisphenol A	2.5: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	3.6 - 5.4: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 4.0 - 5.5: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 4: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 9.9: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static	10.2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 3.9: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 9.2 - 11.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
N-Aminoethyl piperazine	495: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	1950 - 2460: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1000: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 semi-static 100: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static	32: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Nonylphenol	0.41: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 1.3: 72 h Desmodemus subspicatus mg/L EC50	0.135: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	0.14: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 0.17 - 0.21: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 0.0874 - 0.124: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 semi-static
Triethylene tetramine	2.5: 72 h Desmodemus subspicatus mg/L EC50 20: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 3.7: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	570: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 semi-static 495: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	31.1: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Benzyl dimethylamine		35.8 - 39.9: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzyl alcohol	1.1
Imidazole	-0.02
Bisphenol A	2.2
N-Aminoethyl piperazine	-1.48
Nonylphenol	3.28
Triethylene tetramine	-1.4

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
2,4,6-tri(diméthylaminométhyl)phénol - 90-72-2		Included in waste stream: K060		

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG	
Polluant marin	Cette substance satisfait la définition de polluant marin
TMD	Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

DSL	Inscrit(e)
EINECS	Inscrit(e)
AICS	Inscrit(e)

Nom chimique	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
9,12-Octadecadienoic Acid (Z,Z), dimer, polymer	Present	X					X	Present	X	X
Amine Terminated Liquid Copolymer	Present	X				Present	X	Present	X	X
Fused Silica	Present	X		Present	Present	Present	X	Present	X	X
2,4,6-tri(dimethylaminomethyl)phenol	Present	X		Present		Present	X	Present	X	X
3,3-[Oxybis(2,1-ethanedioxy)]bis-1-propylamine	Present	X		Present		Present	X	Present	X	X
Benzyl alcohol	Present	X		Present		Present	X	Present	X	X
Synthetic Amorphous Silica	Present	X				Present	X	Present	X	X
Imidazole	Present	X		Present		Present	X	Present	X	X
Bisphenol A	Present	X		Present		Present	X	Present	X	X
N-Aminoethyl piperazine	Present	X		Present		Present	X	Present	X	X
Nonylphenol	Present	X		Present		Present	X	Present	X	X
Triethylene tetramine	Present	X		Present		Present	X	Present	X	X
Stoddard solvent	Present	X		Present		Present	X	Present	X	X
Benzyl dimethylamine	Present	X		Present		Present	X	Present	X	X

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui

Risque d'incendie	Non déterminé
Risque de décompression soudaine	Non déterminé
Danger de réaction	Oui

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Cette matière, telle qu'elle est fournie, ne contient aucune substance réglementée au titre des substances dangereuses en vertu du CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou en vertu des amendements de la loi Superfund (Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Les exigences précises de déclarations en matière de déversement de cette matière peuvent varier selon les règles locales, régionales ou nationales

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie
Fused Silica	X	X	
Benzyl alcohol	X		X
Bisphenol A	X	X	X
N-Aminoethyl piperazine	X	X	X
Nonylphenol	X		X
Triethylene tetramine	X	X	X
Stoddard solvent	X	X	X
Benzyl dimethylamine		X	

Règlements internationaux

Nom chimique	Cancérogénicité	Limites d'exposition
Fused Silica		Mexico: TWA 0.1 mg/m ³ Mexico: TWA 10 mg/m ³ Mexico: TWA 3 mg/m ³
Stoddard solvent		Mexico: TWA 100 ppm Mexico: TWA 523 mg/m ³ Mexico: STEL 200 ppm Mexico: STEL 1050 mg/m ³

CANADA

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Classe de dangers du SIMDUT

D2A - Matières très toxiques



Nom chimique	NPRI
Bisphenol A	X
Nonylphenol	X

Canadian Provincial OEL

Component	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Carcinogens	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Designated Substances	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Simple Asphyxiants	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Skin Notations	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - TWAs
Stoddard solvent 8052-41-3 (0.1-1.0)	-	-	-	-	-	100 ppm TWA 572 mg/m ³ TWA

Component	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Carcinogens	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Designated Substances	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Simple Asphyxiants	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Skin Notations	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Substances with Reproductive Critical Effects	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - TWAs
Stoddard solvent 8052-41-3 (0.1-1.0)	-	-	-	-	-	-	-	290 mg/m ³ TWA

Component	Canada - Manitoba - Occupational Exposure Limits - Carcinogens	Canada - Manitoba - Occupational Exposure Limits - Simple Asphyxiants	Canada - Manitoba - Occupational Exposure Limits - Skin Notations	Canada - Manitoba - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Manitoba - Occupational Exposure Limits - TWAs
Stoddard solvent 8052-41-3 (0.1-1.0)	-	-	-	-	100 ppm TWA

Component	Canada - New Brunswick - Occupational Exposure Limits - Carcinogens	Canada - New Brunswick - Occupational Exposure Limits - Simple Asphyxiants	Canada - New Brunswick - Occupational Exposure Limits - Skin Notations	Canada - New Brunswick - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - New Brunswick - Occupational Exposure Limits - TWAs
Fused Silica 60676-86-0 (5-10)	-	-	-	-	0.1 mg/m ³ TWA
Stoddard solvent 8052-41-3 (0.1-1.0)	-	-	-	-	100 ppm TWA 525 mg/m ³ TWA

Component	Canada - Newfoundland & Labrador - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Canada - Newfoundland & Labrador - Occupational Exposure Limits - Skin Notations	Canada - Newfoundland & Labrador - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Newfoundland & Labrador - Occupational Exposure Limits - TWAs	Canada - Northwest Territories - Occupational Exposure Limits - Skin Notations	Canada - Northwest Territories - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Northwest Territories - Occupational Exposure Limits - TWAs
Fused Silica 60676-86-0 (5-10)	-	-	-	-	-	-	0.1 mg/m ³ TWA 0.3 mg/m ³ TWA
Stoddard solvent 8052-41-3 (0.1-1.0)	-	-	-	100 ppm TWA	-	125 ppm STEL 720 mg/m ³ STEL	100 ppm TWA 575 mg/m ³ TWA

Component	Canada - Nova Scotia - Occupational Exposure Limits - Carcinogens	Canada - Nova Scotia - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Canada - Nova Scotia - Occupational Exposure Limits - Simple Asphyxiants	Canada - Nova Scotia - Occupational Exposure Limits - Skin Notations	Canada - Nova Scotia - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Nova Scotia - Occupational Exposure Limits - TWAs	Canada - Nunavut - Occupational Exposure Limits - Skin Notations	Canada - Nunavut - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Nunavut - Occupational Exposure Limits - TWAs
Fused Silica 60676-86-0 (5-10)	-	-	-	-	-	-	-	-	0.1 mg/m ³ TWA 0.3 mg/m ³ TWA
Stoddard solvent 8052-41-3 (0.1-1.0)	-	-	-	-	-	100 ppm TWA	-	125 ppm STEL 720 mg/m ³ STEL	100 ppm TWA 575 mg/m ³ TWA

Component	Canada - Ontario - Occupational Exposure Limits - Designated Substances	Canada - Ontario - Occupational Exposure Limits - Simple Asphyxiants	Canada - Ontario - Occupational Exposure Limits - Skin Notations	Canada - Ontario - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Ontario - Occupational Exposure Limits - TWAs	Canada - Prince Edward Island - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Prince Edward Island - Occupational Exposure Limits - TWAs
Fused Silica 60676-86-0 (5-10)	-	-	-	-	0.1 mg/m ³ TWA	-	-
Triethylene tetramine 112-24-3 (0.1-1.0)	-	-	Absorption through skin, eyes, or mucous membranes	-	0.5 ppm TWA 3 mg/m ³ TWA	-	-
Stoddard solvent 8052-41-3 (0.1-1.0)	-	-	-	-	525 mg/m ³ TWA	-	100 ppm TWA

Component	Canada - Quebec - Occupational Exposure Limits - Carcinogens	Canada - Quebec - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Canada - Quebec - Occupational Exposure Limits - Simple Asphyxiants	Canada - Quebec - Occupational Exposure Limits - Skin Designations	Canada - Quebec - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Quebec - Occupational Exposure Limits - Substances Whose Exposure Should Be Controlled	Canada - Quebec - Occupational Exposure Limits - TWAEVs
Fused Silica 60676-86-0 (5-10)	-	-	-	-	-	-	0.1 mg/m ³ TWAEV
Stoddard solvent 8052-41-3 (0.1-1.0)	-	-	-	-	-	-	100 ppm TWAEV 525 mg/m ³ TWAEV

Component	Canada - Saskatchewan - Occupational Exposure Limits - Designated Chemical Substances	Canada - Saskatchewan - Occupational Exposure Limits - Notifiable Chemical and Biological Substances	Canada - Saskatchewan - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Canada - Saskatchewan - Occupational Exposure Limits - Skin Designations	Canada - Saskatchewan - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Saskatchewan - Occupational Exposure Limits - TWAs	Canada - Yukon - Occupational Exposure Limits - Carcinogens	Canada - Yukon - Occupational Exposure Limits - Maximum Acceptable Body Burdens	Canada - Yukon - Occupational Exposure Limits - Simple Asphyxiants	Canada - Yukon - Occupational Exposure Limits - Skin Notations	Canada - Yukon - Occupational Exposure Limits - STELs	Canada - Yukon - Occupational Exposure Limits - TWAs
Fused Silica 60676-86-0 (5-10)	-	-	-	-	-	0.1 mg/m ³ TWA	-	-	-	-	-	300 particle/mL TWA
Stoddard solvent 8052-41-3 (0.1-1.0)	-	-	-	-	125 ppm STEL	100 ppm TWA	-	-	-	-	150 ppm STEL 720 mg/m ³ STEL	100 ppm TWA 575 mg/m ³ TWA

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA Risques pour la santé 3 Inflammabilité 1 Stabilité 0 Dangers particuliers
HMIS Risques pour la santé 0 Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle
 Aucun
 Protection individuelle

Date d'émission : 22-oct.-2011
 Date de révision : 29-avr.-2014
 Note de révision : nouveau format

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique